

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 Février 2025– 18H30

L' an 2025 et le 28 Février à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de CHEVREAU Kristell, le Maire.

Présents : Mmes : CHEVREAU Kristell, FAYE Sigrid, SEVIN Pierrette, SUBLEMONTIER Stéphanie, MM : GILLAIZEAU Manuel, PATRON Ludovic, SUBLEMONTIER Denis, THORAVALL Pascal

Excusée ayant donné procuration : Mme HAIE Marie-José à Mme FAYE Sigrid

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 8

Date de la convocation : 21/02/2025

A été nommé secrétaire : M. GILLAIZEAU Manuel

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion - 1/2025-02-28
Demande de subvention de l'école des souris de La Puisaye - 2/2025-02-28
Demande de subvention du collège La Loge des Bois de Senonches - 3/2025-02-28
Travaux d'électricité dans les bâtiments communaux pour mise en conformité - 4/2025-02-28

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion réf : 1/2025-02-28

Vu le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 décembre 2024 annexé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 décembre 2024.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention de l'école des souris de La Puisaye réf : 2/2025-02-28

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les directrices du regroupement scolaire de La Puisaye/ La framboisière sollicitent les communes pour une subvention afin de financer la sortie scolaire de fin d'année.

La sortie se déroulera à Archéovillage à Saint-Laurent-Nouan. Les élèves réaliseront des

ateliers pédagogiques . Les élèves des deux écoles participent à ce voyage.

Le coût prévisionnel s'élève à 46 € par élève. Dix élèves habitant la commune sont concernés par cette sortie.

Madame le Maire propose de participer à hauteur de 10 € par enfant, soit une subvention totale de 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** la proposition de Madame le Maire pour une subvention de 100 €.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention du collège La Loge des Bois de Senonches réf : 3/2025-02-28

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le collège de La Loge des Bois de Senonches sollicite la commune pour une subvention afin de financer un voyage scolaire.

Le voyage scolaire se déroulera en Angleterre. durant la semaine du 31/03/2025 au 05/04/2025.

Le coût prévisionnel s'élève à 400 € par élève. Deux élèves habitant la commune sont concernés par ce voyage.

Madame le Maire propose de participer à hauteur de 40 € par enfant, soit une subvention totale de 80 €, à condition que les fonds soient versés aux élèves concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** la proposition de Madame le Maire pour une subvention de 80 €.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Travaux d'électricité dans les bâtiments communaux pour mise en conformité réf : 4/2025-02-28

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite du contrôle annuel DEKRA concernant les conformités des installations électriques et gaz des bâtiments communaux, contrôle obligatoire pour un établissement recevant du public, il convient de faire réaliser des travaux de mise en conformité.

Un rapport a été dressé afin de connaître les réparations à réaliser.

Madame le Maire a demandé un devis pour ces réparations.

A ce jour nous avons reçu un devis pour les bâtiments communaux, exclu le gîte, qui sera sur un autre devis.

Un devis de l'entreprise de Monsieur Lionel GAUVIN d'un montant de 2047,76 € HT, soit 2457,31 € TTC est présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** de ne pas valider ce devis et de demander deux autres devis.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

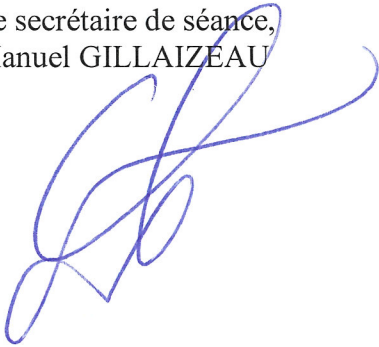
Questions diverses :

- Voirie départementale : envoyer un mail à la Subdivision du Drouais Thymerais concernant les trous récurrents sur les routes départementales
- Parking de la mairie : problème de stationnement lors des cérémonies, réunions...envisager un arrêté municipal annuel avec dates précises
- Vente terrains communaux : une demande de bornage d'un des deux terrains doit être réalisé avant la vente.
- Intervillages : il est rappelé que les intervillages se dérouleront dans la commune le 17 mai 2025. L'Amicale se charge de commander les verres et la commune reversera une subvention exceptionnelle pour cet achat.

Séance levée à 19:30

En mairie, le 10/03/2025

Le secrétaire de séance,
Manuel GILLAIZEAU



Le Maire
Kristell CHEVREAU



Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le



ID : 028-212803142-20250328-20250328_1-DE